

## Informations pratiques

### Sigles utilisés dans le document

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**CMP** : Centre Médico Psychologique  
**MDA** : Maison Départementale de l'Autonomie (anciennement MDPH)  
**CDAPH** : Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées  
**ESAT** : Etablissements et Services d'Aide par le Travail (anciennement CAT)  
**SSIAD** : Service de Soins Infirmiers A Domicile

### Coordonnées de la Maison Départementale de l'Autonomie

Site internet de la MDA :  
<http://mdph-50.action-sociale.org>

**MDA 50 - Manche**  
Maison Départementale de l'Autonomie  
586 rue de l'Exode  
50000 Saint-Lô  
Tél : 02 33 77 72 80  
Fax : 02 33 55 86 17  
Email : [info@mdph50.fr](mailto:info@mdph50.fr)



Ce document est diffusé par :

### Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Actions Pour l'Inclusion »



A SAINT-LÔ

40, rue de la Poterne  
50 000 SAINT-LÔ

A COUTANCES

17, rue Maréchal Foch  
50 200 COUTANCES

[savsapi@apeicm50.org](mailto:savsapi@apeicm50.org)

Tél : 02 33 77 02 67



Le SAVS API se trouve sur le site  
[www.apeicentremanche.com](http://www.apeicentremanche.com)  
dans l'onglet « Etablissement et Services »  
rubrique « Vie sociale »

## Je suis orienté(e) vers un : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

### Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un Service où une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels aux compétences spécifiques, vous accompagne dans vos projets de vie.  
(Projets d'accès ou de maintien dans l'emploi, d'accès ou de maintien au logement en milieu ordinaire, ...)

### Qui peut bénéficier de l'accompagnement d'un SAVS ?

L'accompagnement proposé par un SAVS s'adresse principalement à des personnes en situation de rupture ou en danger d'exclusion sociale et professionnelle qui aspirent à un projet d'insertion ou de maintien en logement individuel en milieu ordinaire.  
L'admission au SAVS nécessite une orientation par la CDAPH.

### BON À SAVOIR

Il existe des SAVS que l'on pourrait dire « spécialisés » dans l'accompagnement de publics spécifiques. (Handicap psychique, handicap sensoriel, handicap moteur, déficiences intellectuelles...)

Les équipes de la **MDA** sont à votre disposition pour vous donner les coordonnées du service le plus proche de chez vous et qui correspondra le plus à vos besoins.

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

## Comment un SAVS intervient concrètement?

Votre accompagnement est personnalisé et se réalise autour de 5 grands axes :

### 1) Le soutien administratif et budgétaire:

- Evaluation, accompagnement et autonomisation à la gestion de la situation administrative (dossier de surendettement, dossier Pôle Emploi, CAF, CDAPH,...) et budgétaire (carnet de comptes, budget annuel, recherches de financement, organismes financiers.)
- Accès à la protection juridique et soutien technique pour demander une mesure de protection ou une modification de celle-ci.



### 2) Le logement et l'hébergement



- Accès ou maintien en logement en milieu ordinaire.
- Accompagnement à l'organisation d'une vie domestique en logement ordinaire (repas, savoir-faire ménagers, relations avec des aides ménagères et auxiliaires de vie, etc.)
- Accompagnement dans l'accès à la location ou à la propriété, constitution de dossier, visites de logements, conseils, partenariat avec les organismes logeurs, organisation du déménagement.
- Maintien en logement en milieu ordinaire (médiation avec les bailleurs et propriétaires, amélioration du logement, entretien.)

### 3) La santé:

- Coordination des soins, articulation des interventions des partenaires (CMP, SSIAD, médecins, etc.)
- Prise de conscience des besoins liés à la santé.
- Prévention, information, conseils relatifs à l'hygiène de vie, l'alimentation, la sexualité, information alcoolologie et dépendances,... en faveur d'un certain mieux être.



### 4) La vie sociale et familiale:

- Aide à l'expression et à l'acquisition d'une plus grande confiance en soi,
- Lutte contre l'illettrisme : aide à l'inscription sur les actions locales.
- Intégrer, apprendre à se confronter et accepter les codes et règles de vie en société.
- Favoriser la connaissance de ses droits, de ses devoirs et de son environnement (ex : exercice de la citoyenneté).
- Développer la capacité à affronter les nouveautés et les changements. (changement d'habitat, départ en retraite, etc.)
- Autonomisation dans les déplacements, accès aux transports et commodités urbaines.
- Accompagnement à la gestion du temps libre, des loisirs, organisation de vacances...
- Maintien social et ouverture à la vie socio-culturelle locale en milieu ordinaire. Soutien à la relation conjugale et familiale (parentalité)...

### 5) L'insertion professionnelle:

- Aide à l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation
- Accompagnement, insertion et maintien dans l'emploi (milieu ordinaire ou protégé) et/ou dans la formation (organisation, suivi de stages, etc.)
- Aide à l'élaboration d'outils pour la recherche d'emploi (CV, lettres de motivation, etc.)
- Accompagnement dans la relation avec l'employeur (gestion des arrêts maladie, etc.)

Les objectifs de l'accompagnement sont formalisés par un Projet d'Accompagnement Personnalisé

Afin de vous aider dans la réalisation de vos projets, l'équipe vous aidera à élaborer votre Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Ce projet écrit fixera les moyens et les modalités d'intervention qui seront mis en place pour atteindre vos objectifs.

#### Exemples:

- Visites à domicile, rendez-vous au service,
- Rencontres avec les partenaires tels que les mandataires judiciaires, représentants légaux, organismes de formation, ...
- Réalisation de stages au sein d'entreprises ou d'ESAT, ...
- Mise en place d'une aide à domicile,
- ...

Voilà, votre accompagnement peut commencer !...